



Paris, le 10 avril 2006

L'AIR LIQUIDE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance pour l'Etude et l'Exploitation des procédés
Georges Claude
Siège social : 75 quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07
RCS Paris 552 096 281

<p style="text-align: center;">DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR L'AIR LIQUIDE S.A. DE SES PROPRES ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 10 MAI 2006</p>
--

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le programme

Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006.

2. Nombre de titres détenus directement et indirectement

Au 07 avril 2006, la Société détient 107318 titres de manière directe ou indirecte.

3. Répartition par objectifs des titres détenus

Au 07 avril 2006, tous les titres détenus directement par la Société, soit 77500 titres, sont affectés à l'objectif de remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

4. Objectifs du présent programme de rachat

Les objectifs du présent programme de rachat d'actions sont :

- soit leur annulation,
- soit la conservation pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable,
- soit la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions au profit de ses salariés ou de ceux de ses filiales, conformément aux dispositions de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 12 mai 2004,
- soit l'animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions de la société L'Air Liquide S.A. (code ISIN FR0000120073), cotées à la Bourse Euronext Paris. Le pourcentage de rachat maximum autorisé par l'Assemblée Générale Mixte est de 10% du nombre total des actions composant le capital social, soit 10 904 762 actions. Le prix maximum d'achat autorisé est de 250 euros par action.

6. Durée du programme de rachat

La durée de ce programme de rachat d'actions est de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2006.

7. Opérations du précédent programme de rachat du 10 mars 2005 au 07 avril 2006

Situation au 07 avril 2006

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte : 0,10%

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 900 000

Nombre de titres détenus en portefeuille : 107318

Valeur comptable du portefeuille au 07 avril 2006: 13 103 276 euros

Valeur de marché du portefeuille au 07 avril 2006: 18 909 432 euros

	Flux bruts cumulés pour la période du 10/03/05 au 07/04/06		Positions ouvertes au 07/04/06			
	achats	ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	498 255	870 755 (*)	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Echéance maximale moyenne			néant	néant	néant	néant
Cours moyen de la transaction en euros	149.55	116.91				
Prix d'exercice moyen			néant	néant	néant	néant
Montants en euros	74 512 372	101 801 090				

(*) transférés dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée sur la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)

La Société n'a pas eu de recours aux produits dérivés.